

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2021

Date d'affichage : 12 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Délib. n°2021-038 : Acquisition du site de l'ancienne distillerie

La commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour acquérir le site de l'ancienne distillerie, réaliser les études préalables et engager les travaux de démolition de la friche industrielle. Les travaux et études ont pu bénéficier d'une aide de la Région Normandie à hauteur 70 % au titre du fonds « friches ».

Conformément à la convention d'intervention foncière du 20/04/2018 et compte tenu de la fin de l'opération de démolition, la commune doit racheter le site à l'EPFN.

Il est rappelé que l'objectif de la commune est de :

- réaliser la voie douce et construire la passerelle la reliant au chemin de halage
- aménager un parking végétalisé d'une cinquantaine de places

Le prix de rachat du terrain se décompose comme suit :

- foncier	:	38 000 €
- marge EPFN	:	<u>1 547,64 €</u>
- prix de cession	:	39 547,64 €
- TVA sur prix total (20 %)	:	<u>7 909,53 €</u>
- prix de cession TTC	:	47 457,17 €

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

de Normandie (EPFN) de la
ID : 050-200063592-20210401-DELIB2021_038-DE

- Approuver le rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier parcelle cadastrée AD n°16, d'une contenance de 6 804 m², correspondant au site de l'ancienne distillerie, sis 19 rue Raymond Brûlé à Condé-sur-Vire, au prix de 47 457,17 € TTC ;
- Dire que la vente sera confiée à l'étude de Me Kouah à Torigny-les-Villes ;
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous documents subséquents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

